

Communiqué de presse

le 19 janvier 2009

L'Union démocratique bretonne apostrophe la Poste.

Il semblerait que la bonne réorganisation des services de la Poste en Bretagne se heurte à deux problèmes : les hameaux, liés au type d'habitat breton, et l'orthographe de la langue bretonne.

Monsieur Amiard, qui a déjà fait des émules à Plouguerneau, prétend que «les apostrophes perturbent la lecture optique» et en profite pour «recommander aux communes de Bretagne, de donner des noms de rues et des numéros d'habitations aux villages qui n'en n'ont pas et de choisir plutôt le français que le breton pour ces dénominations».

Non seulement Monsieur Amiard fait trembler la langue française dans ses fondements, voulant supprimer l'apostrophe, signe grammatical et donc structural de la langue, quelle qu'elle soit, mais encore, il voudrait être l'inventeur d'un nouveau système : l'urbanisme linguistique, en se piquant d'aménagement de l'espace.

Monsieur Amiard, inventeur d'une Novlangue ? Précurseur d'un monde totalitaire ?

Monsieur Amiard, le Novlangue fut inventé en 1949 par Georges Orwell pour son roman de science-fiction «1984», décrivant une société dans laquelle la langue est déformée et utilisée à des fins de pouvoir totalitaire.

Wikipédia nous apprend que «ce Novlangue est la simplification lexicale et syntaxique de la langue, destinée à rendre impossible l'expression des idées subversives et à éviter toute formulation de critique de l'État. Le Novlangue s'oppose à l'Ancilangue, la langue ancienne, au sens où, le Novlangue veut supprimer toutes les nuances d'une langue, n'en conserver que les dichotomies qui renforcent l'influence de l'État, avec l'espoir que la vitesse des mots empêche la réflexion.»

Alors Monsieur Amiard, le lecteur optique de la Poste, plus fort que l'Académie française, gardienne de la langue, apostrophes comprises.

La Poste au-dessus des lois et de la Constitution ?

Monsieur Amiard, soucieux comme vous semblez l'être de normes et de respect des institutions, savez-vous que les langues régionales, font désormais partie, depuis la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008, du patrimoine de la France, apostrophes comprises, ainsi qu'indiqué à l'article 75.1 de la Constitution française ?

La Poste serait-elle au-dessus des lois et de la Constitution ?

Monsieur Amiard, savez-vous que Monsieur Jacques Chirac, alors Président de la République, a signé en 2006 la Convention internationale de l'UNESCO portant sur le Patrimoine culturel immatériel qui englobe toutes les langues, fussent-elles régionales et avec ou sans apostrophes ?

La Poste : les limites du monde et de l'économie.

Monsieur Amiard, au moment où fait rage la concurrence internationale, y compris dans la distribution du courrier, le philologue Ludwig Wittgenstein nous prévient : «les limites de ma langue sont les limites de mon monde». Ne craignez-vous pas que les limites artificielles que vous tentez d'imposer aux langues bretonne et française, car l'apostrophe appartient autant à l'une qu'à l'autre, ne révèlent les limites que vous imposez au monde de la Poste ?

Votre concurrent direct, DHL, marque de courrier international de la Deutsche Post World Net, est aujourd'hui leader mondial du transport de marchandises, de courriers et de la logistique. DHL assure à la fois une couverture mondiale grâce à une connaissance approfondie des marchés locaux, par exemple, le marché de l'Inde : plus d'un milliard d'habitants parlant et écrivant plus de mille six cent langues différentes, dans environ six alphabets différents !

Les lecteurs optiques de DHL sont-ils d'une génération plus intelligente que celle dont vos services se servent sur nos territoires ?

Monsieur Amiard, de quoi y perdre son français et ses apostrophes j'en conviens. De quoi limiter pour la Poste le marché de la distribution du courrier.

**Pour l'Union démocratique bretonne,
La porte-parole Mona Bras**